

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC1296

présenté par
Mme Mette, rapporteure

ARTICLE 22

À l'alinéa 13, après la troisième occurrence du mot :

« de »

insérer les mots :

« guides de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.